

Service de la scolarité      denise.petit@univ-perp.fr  
8h30-12h00 / 13h30-16h30

## **Les diplômes 2014-2015 sont disponibles**

### **PROCEDURE A SUIVRE**

#### **RETRAIT SUR PLACE du lundi au vendredi 8h30/12h00 13h30/16h30**

Au service de la scolarité de l'IUT de Perpignan en présentant obligatoirement les pièces suivantes :

- Votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- Original de l'attestation de réussite au diplôme

#### **RETRAIT PAR PROCURATION (Document et procédure à suivre en page 2)**

Le retrait de diplôme par procuration est possible sur place, au service de la scolarité de l'IUT de Perpignan.

Merci de suivre la procédure jointe en seconde page.

#### **RETRAIT PAR CORRESPONDANCE**

Le retrait de diplôme est possible par correspondance en nous retournant toutes les pièces ci-dessous :

- une enveloppe format 23x32, libellée à vos nom, prénom et adresse
- 8 timbres correspondant au tarif en vigueur (pour votre retour en recommandé avec accusé de réception) **attention ne pas coller les timbres**
- Original de l'attestation de réussite au diplôme

A nous retourner à l'adresse suivante :

IUT de Perpignan  
Service de la Scolarité  
Chemin de la Passio Vella  
66000 PERPIGNAN

## PROCURATION

Je soussigné(e),.....

Né(e) le :.....à.....

Adresse permanente :.....

.....

Numéro de téléphone :.....

Autorise Mme, M.....

A retirer mon (mes) diplômes de :

.....obtenu en.....

.....obtenu en.....

Pour valoir ce que de droit.

Fait à ..... , le .....

Signature du Mandant :

**PIECES A PRESENTER OBLIGATOIREMENT \***

- Photocopie de la pièce d'identité du titulaire du (des) diplôme(s)
- Photocopie de la pièce d'identité du mandataire
- Original de l'attestation de réussite au diplôme

**\*Sans ces pièces, aucun diplôme ne sera délivré**